

DÉLIBÉRATION n° 2024-07-06-22

Le conseil d'administration, en sa séance du 06/07/2024,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissement;
Vu la délibération n°2017/12/16-2 du conseil d'administration en sa séance du 16 décembre 2017 approuvant le règlement FSDIE ;
Vu les délibérations n°2023/12/16-21 et n°2024/03/11-4 du conseil d'administration e approuvant les propositions d'attribution FSDIE aux étudiants (volet « social ») au titre de l'année 2023-2024 ;
Vu les propositions de la commission FSDIE réunie le 29 mai 2024 ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant l'attribution partielle des crédits du FSDIE (volet social) à l'issue de la campagne annuelle et les besoins manifestes de certains étudiants en cours d'année, une campagne exceptionnelle a été effectuée en avril-mai 2024.

DÉCIDE :

OBJET : Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – Volet « Social » -
Année 2023-2024 – Campagne exceptionnelle

Le conseil approuve les propositions d'attribution de la commission FSDIE aux étudiants de l'IEP (volet « social ») au titre de la campagne exceptionnelle, telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 06/07/2024

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 09/07/2024

NOTE SUR L'ATTRIBUTION DU FSDIE VOLET SOCIAL – CAMPAGNE EXCEPTIONNELLE MAI 2024

Le FSDIE, Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes, est financé par la CVEC (contribution vie étudiante et de campus), et permet de :

- Financer les projets portés par les associations et s'inscrivant dans les critères retenus pour l'attribution, (pour 70% du fonds)
- Apporter une aide à vocation sociale aux étudiants en difficulté financière (pour 30%)

Le montant annuel attribué au titre du volet social du FSDIE est de 18 K€. Une première commission s'est réunie en novembre 2023 et a permis d'attribuer 12 387 €. Il a été décidé, par conséquent et au regard des besoins exprimés par les étudiants en difficulté, de mener une deuxième campagne d'attribution de la somme restante sur le volet social pour un montant maximum de 6 100 €.

Afin d'en bénéficier, les étudiants qui rencontrent des difficultés financières et souhaitent bénéficier du dispositif sont invités à se faire connaître auprès du Pôle Vie Etudiante. Après une première étude de leur situation, un rendez-vous est pris avec l'assistante sociale du CROUS, qui reçoit les étudiants et les informe sur les éventuelles aides complémentaires (en fonction de la nature et du degré de difficultés rencontrées), ainsi que sur le montage de leur dossier de demande de FSDIE Sciences Po Aix.

Les dossiers sont ensuite rendus anonymes par le Pôle Vie Etudiante, puis instruits par les membres de la commission dédiée, qui s'est réunie le 29 mai 2024.

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider de l'attribution des sommes conformément au tableau proposé par la Commission, en pièce jointe.